

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2017-20**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

**OBJET : Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses 2018 sur la base des crédits votés en 2017**

*Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1. qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.*

Considérant que le vote du budget 2018 interviendra par **délibération du comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.**

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts de Genève devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2018 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2017,

Chapitre	Montant 2017	¼ crédits disponibles en 2018
Chap 20	30 554.41 €	7 638.60 €
Chap 21	14 000 €	3 500 €
Chap 27	2 300 €	575 €

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

**APPROUVE** l'autorisation de consommer les dépenses 2018 sur la base du ¼ des crédits votés en 2017.

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente  
Madame DEREMBLE

